



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 juin 2020

1. Affectation du résultat 2019

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 de la manière suivante :

- au compte 1068, section de fonctionnement, du budget primitif 2019 la somme de 106 609.53 €
- en report à nouveau, ligne 002, le surplus, soit 71 561.42 €

2. Vote des taxes directes locales

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le vote des taxes locales soit :

- Taxe foncière bâtie : 10, 88 %
- Taxe foncière non bâtie : 48, 44 %

3. Vote des subventions allouées au titre de l'exercice 2020

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder les subventions suivantes au titre de l'exercice 2020 et de les inscrire au budget primitif 2020, section de fonctionnement.

AJL : Participation Saint-Nicolas des enfants 500 €

La prévention routière 50 €

Les restos du cœur 150 €

Enfants habitant la commune et exerçant une activité sportive ou culturelle 20€/enfant (football, tennis, équitation, musique, judo, théâtre, etc. jusqu'à leur 14ème année).

Cette participation ne sera versée que sur demande de l'organisme sportif ou culturel ou de la famille et avec présentation d'un justificatif.

ADFM 1000 €

Escapade Equestre (annulation du montant du fermage de l'année 2020)

4. Budget primitif 2020

Après présentation, par Monsieur le Maire, du budget primitif exercice 2020, les membres du Conseil Municipal l'acceptent et le votent à l'unanimité.

Le Budget pour la section de fonctionnement se présente comme suit :

- Dépenses : 453 384, 00 €
- Recettes : 483 639, 42 €

Le budget, pour la section investissement s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes :

- Section d'investissement : 441 371, 53 €

5. Autorisation pour lancement d'une consultation de mise en concurrence pour le remplacement de candélabres.

Après un débat sur les différentes possibilités pour renouvellement d'une partie de l'éclairage public de la commune (90 points lumineux), le Conseil Municipal, à l'unanimité , décide d'autoriser Monsieur le Maire à lancer une consultation de mise en concurrence pour le remplacement de candélabres.

La séance est levée à 22h30.